



Imposition à l'étranger

Par **Damien7400**, le **17/08/2014 à 17:11**

Bonjour,rrnrn je travaille en Allemagne avec ma femme depuis presque 2 ans, nous y elevons également notre fille née en Allemagne.rnNous sommes sous le système allemand à 100%, toutes assurances/sécurité sociale, retraite....rrnrn Je viens de recevoir mon avis d'imposition 2014:rn Y était déclaré 7577€ d'Assedic (période du déménagement/papiers/recherche emploi/logements), 2.5 parts (Marié 1 enfant). -> 1364€ à payer, soit 20%rrnrnEst il possible que cela soit juste? En dessous de la limite imposable, être taxé à 20% comme un riche entrepreneur immobilier? L'année dernière ils nous ont réclamé 3 taxes d'habitation pour 3 appartements différents, dont celui de notre ancienne voisine.....rrnrn Il est dit (concernant art 197 A) que les parts doivent être comptées, mais même si elles sont inscrites en bas de page de l'avis, elles ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'impôt... Ni les cotisations préfonds d'ailleurs...rrnrn J'ai quatres semaines pour m'acquitter de cet impôt, malgré qu'il soit deux fois plus fort que les années précédentes (en montant à payer, mais 8.5 x plus fort en taux d'imposition net par rapport aux années précédentes),rnest il possible de réussir une démarche visant à réduire cette somme en si peu de temps ?